

# COMMUNE DE SAASENHEIM

## Procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal

### SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 31 AOÛT 2021

Sous la présidence de Madame NEEFF Anne-Marie, Maire.

Conseillers élus : 15            En fonction : 15            Présents : 14

A l'ouverture de la séance sont présents tous les membres : Anne-Marie NEEFF, Christelle HARTMANN, Jacques COSYNS, Stéphane CECILLE, Daniel DAMM, Marilyn GARNIER, Sébastien LACHMANN, André LAUFFENBURGER, Julien LAUFFENBURGER, Robert LUDMANN, Pascal OSTERTAG, Delphine REYDON, Patricia UEBER, Anita WALTSBURGER - Absent excusé : Thomas LAUFFENBURGER.

#### 1°) DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE ET PRESENTATION DU DERNIER

##### PROCES- VERBAL :

- Secrétaire de séance : Est désigné Julien LAUFFENBURGER
- Dernier procès-verbal : Le procès-verbal de la séance du 6 juillet 2021 a été approuvé à l'unanimité des membres présents

#### 2°) DEMANDE DE SUBVENTIONS :

- Aménagement WC publics sur le parvis de l'église : Vu la nécessité d'installer des toilettes publiques sur le parvis de l'église, lieu crucial pour un grand nombre de publics en recueillement au cimetière ou lors de cérémonies à l'église. **Après avoir délibéré, le conseil municipal**
  - o PROJETTE l'aménagement d'un WC public sur le parvis de l'église
  - o ESTIME les travaux de pose et de fournitures et tel que stipulé dans les devis à :
    - 9 749,74 Euros TTC pour le gros-œuvre et le terrassement
    - 4 279,80 Euros TTC pour la fourniture de charpente
    - 5 126,93 Euros TTC pour l'ensemble de l'appareillage sanitaire
  - o CHARGE Mme le Maire d'adresser une demande de subvention à la Collectivité européenne d'Alsace au titre du Fonds de solidarité territoriale
  - o ADOPTE à l'unanimité des membres présents
- Acquisition et installation de modules pour l'aire de jeux : Vu la vétusté de la structure en bois à l'aire de jeux Rue Principale Vu les mesures de sécurité à respecter nécessitant le retrait du mobilier urbain **Après avoir délibéré, le conseil municipal**
  - o DECIDE le remplacement de la structure en bois au city-stade par un module plus adapté
  - o ESTIME l'acquisition et l'installation à 11 661,60 Euros TTC maximums tel que présenté dans le premier devis réceptionné
  - o CHARGE Mme le Maire d'adresser une demande de subvention à la Collectivité européenne d'Alsace au titre du Fonds de solidarité territoriale
  - o ADOPTE à l'unanimité des membres présents

#### 3°) CCRM – RENOUELEMENT DE LA CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DU

PERSONNEL COMMUNAL : Madame le Maire expose les conditions dans lesquelles les collectivités peuvent s'apporтер concours réciproque au titre de la mutualisation avec remboursement des frais pour les services mis à disposition.

La mise à disposition doit impérativement présenter un intérêt dans le cadre d'une bonne organisation des services. Les conditions de la mise à disposition sont précisées par une convention entre la collectivité et l'organisme d'accueil (projet joint à la présente délibération). Par ailleurs, le Comité Technique a été saisi pour avis, s'agissant de nouvelles modalités d'exercice des emplois de certains agents de communes de la Communauté de Communes.

Dans ce cadre, il est donc proposé que la commune de Saasenheim apporte son assistance à la Communauté de Communes dans le cadre de l'exercice de ses compétences.

## **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,**

- Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.5211-4-1.1 et D.5211-16 ;
- Vu** la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;
- Vu** la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale ;
- Vu** le décret n° 2008-580 du 18 juin 2008 relatif au régime de la mise à disposition applicable aux collectivités territoriales et aux établissements publics administratifs locaux ;
- Vu** la loi de Réforme Territoriale n° 2010-1563 du 16 décembre 2010 et son décret d'application n° 2011-515 du 10 mai 2011 ;
- Vu** le décret n° 2012-124, du 30 janvier 2012 relatif à la mise en œuvre de diverses dispositions de la loi de Réforme Territoriale et qui précise en particulier les conditions dans lesquelles les collectivités peuvent s'approprier concours réciproque avec remboursement des frais pour les services mis à disposition ;
- Vu** le projet de convention annexé à la présente délibération ;
- Vu** l'avis du Comité Technique de la CCRM en date du 15 juin 2021 ;
  - **APPROUVE** la mise à disposition d'agents communaux par voie de convention
  - **AUTORISE** le Maire à passer et à signer, à cet effet, la convention de mise à disposition et tout autre document à mettre en œuvre avec la CCRM selon le modèle joint en annexe.

**4°) RAPPORTS 2020** : La Communauté de Communes du Ried de Marckolsheim (CCRM) et le Syndicat Mixte de Collecte et de Traitement des Ordures Ménagères (SMICTOM) ont transmis leur rapport d'activités 2020. Ces rapports sont présentés aux conseillers municipaux.

**5°) DEMISSION DE L'ATSEM** : Suite à la démission de l'agent territorial spécialisé des écoles maternelles pour reconversion professionnelle **Suite** à la fermeture d'une classe au sein du RPI **Après avoir délibéré le conseil municipal**

- **ACCEPTE** la démission de l'agent et décide de ne pas renouveler d'embauche sur ce poste d'ATSEM au vu de la réduction des classes
- **DECIDE** la suppression de poste à soumettre au Comité Technique du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale
- **PREND NOTE** de la radiation d'une personne des effectifs de la commune

**6°) RECONDUCTION DU CONTRAT DE L'AGENT DE SURVEILLANCE DES ECOLES** : **VU** la nouvelle répartition des classes et l'effectif des élèves qui prendront le bus à la rentrée scolaire 2021/2022, le renouvellement du Contrat à Durée Déterminée de l'agent de surveillance des écoles se justifie

**Après avoir délibéré le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents,**

- **PREND NOTE** de l'embauche de Virginie Villers qui a accepté de reprendre les fonctions d'agent de surveillance des écoles sur un poste au grade d'adjoint technique territorial contractuel
- **CHARGE** le maire de finaliser les démarches administratives pour ce contrat d'une durée de 10 mois et 5 jours, du 2 septembre 2021 au 7 juillet 2022 pour 4 heures de service hebdomadaire
- **ADOPTE** à l'unanimité des membres présents

**7°) TRACAGE SOL** : L'adjoint au maire Jacques COSYNS informe le conseil municipal du programme d'entretien de la voirie et de sécurité routière. Les travaux consistent à :

- **Améliorer la sortie et le passage des voitures à l'intersection Rue Haegel/Rue Principale**. Sur trois propositions, c'est la 3<sup>ème</sup> option qui est retenue. Cela consiste au rabattement de la rue Grassweg sur la rue Haegel et la mise en place de balises J1 de façon à ce que tous les usagers puissent utiliser le miroir de sécurité. Il a aussi été évoqué la possibilité d'appliquer un sens unique Rue Haegel.
- **Avancer** le marquage Cédez le passage dans l'alignement des places du parking, à la sortie Rue de la Garde vers la rue Principale
- **Installer** un panneau Cédez le passage à la sortie de la rue de Linkenheim vers la rue Principale, avec le traçage au sol adapté

**8°) ANTENNE TELEPHONIE ORANGE** : **Après avoir pris connaissance** du projet de convention de la société Orange pour la location d'une parcelle communale dans le but d'implanter une station relais pour une antenne de téléphonie **Après avoir délibéré le Conseil municipal**

- **SOLLICITE** le rajout d'une clause permettant de renégocier le loyer si un autre opérateur de téléphonie devait se rajouter à l'antenne Orange

- **DEMANDE** la révision de l'article XV : Le loyer annuel de 2000,00 Euros devra être soumis à une indexation durant la durée du bail
- **CHARGE** Madame le Maire de refaire un état des lieux afin que l'installation de l'antenne compromette le moins possible le bail des fermages communaux.
- **DEMANDE** des explications sur la prise en charge des frais de bornage que nécessitera le retrait de la partie de parcelle communale pour mise à disposition à l'opérateur

9°) **PROJET CLASSE BILINGUE RPI** : Mme le Maire et la conseillère municipale Patricia UEBER rendent compte du projet d'ouverture d'une classe bilingue au sein du RPI Saassenheim-Richtolsheim-Schoenau en coopération avec le RPI Boesenbiesen-Schwobsheim. L'idée de la Commune de Schoenau est de rendre le RPI plus attractif et éviter ainsi une éventuelle autre fermeture de classe, à la rentrée scolaire 2022/2023.

10°) **REPLACEMENT COPIEUR DE LA MAIRIE ET DE L'ECOLE** : **Après avoir pris connaissance** du tableau comparatif des 3 devis présentés **Après avoir délibéré le Conseil municipal à l'unanimité des membres présents**

- **DECIDE** de ne pas renouveler le contrat avec le prestataire actuel EST-REPRO dont le contrat arrivera à échéance le 31 décembre 2021
- **DECIDE** de retenir la proposition de la société STI pour un contrat de location de deux copieurs :
  - o Un copieur couleur neuf pour la mairie
  - o Un copieur reconditionné noir et blanc pour l'école
- **CHARGE** Madame le Maire de négocier le prix de la mise en service.

11°) **DIVERS** :

a) **Salle des fêtes** :

- **Après la visite de contrôle** de la salle des fêtes, la commission de sécurité a donné son avis favorable début août, permettant l'ouverture de la salle des fêtes. L'arrêté municipal sera établi en conséquence.
- **L'inauguration** au samedi 25 septembre 2021 étant maintenue, les cartons d'invitations peuvent être envoyés. Le conseiller municipal Julien Lauffenburger va proposer un modèle d'invitation et se chargera de la commande auprès d'un imprimeur. Il est prévu d'envoyer dans les plus brefs délais, les invitations pour un retour des talons-réponses au 18 septembre dernier délai. Le conseil municipal prend également connaissance des deux devis-traiteurs et décide de retenir les propositions de canapés-apéritifs du traiteur Thomas. Le prix par personne ne devra pas excéder 10,00 euros hors boissons.
- **Rangement de la vaisselle** : Par manque de place, il est décidé l'ajout d'un placard. Mme le Maire est chargée de solliciter le menuisier Brey pour un devis complémentaire.
- **Vitrophanie** : Le conseil municipal précise au maître d'œuvre que le choix de la vitrophanie extérieure concerne bien la pose sur les vitres d'un film plein, et non d'un film aux dessins striés.

b) **Journée citoyenne** : Le conseiller municipal Daniel Damm va établir un tableau listant les travaux à effectuer lors de la journée citoyenne du 2 octobre. Le conseiller municipal Robert Ludmann prévoit de déplacer les plateaux des étagères situées dans le local des archives communales.

c) **Agressions canines** : Il est relaté l'agression ayant eu lieu entre des chiens. Un chien en promenade avec ses maîtres s'est fait agressé par deux chiens sortis d'une propriété privée. Le propriétaire du chien agressé a porté plainte.

d) **Lotissement privé du Ried** : Mme le maire informe le conseil municipal que 5 autorisations ont été délivrées pour les permis de construire au lotissement Rue des Vergers. La nouvelle rue du lotissement est baptisée Rue Lucien Meugnier, en accord avec la famille du défunt.

e) **Prochain conseil municipal** : La réunion aura lieu le mardi 28 septembre à 20 heures

Pour extrait conforme  
Le Maire,  
Anne-Marie NEEFF

Le secrétaire de séance  
Julien LAUFFENBURGER

Puis suivent les signatures au registre de tous les membres présents.